



académie de Créteil

éducation  
nationale

Affaire suivie par  
**Régis ROGINSKY**  
Inspecteur de l'Éducation  
Nationale de Sevrans

Téléphone  
01 43 83 87 37  
Télécopie  
01 43 85 90 23  
Courriel

[ce.0931041B@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931041B@ac-creteil.fr)

3 rue Crétier  
93270 Sevrans

[www.ien-sevrans.ac-creteil.fr](http://www.ien-sevrans.ac-creteil.fr)

Monsieur ROGINSKY  
Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les Enseignants  
Mesdames et Messieurs les Enseignants du RASED

## **Note de service n° 2-2016** **Modalités d'inspection des enseignants**

*Toutes les notes de service devront être mises à la disposition des enseignants qui les élargeront après en avoir pris connaissance.*

### **1. Finalités**

L'inspection vise, d'une part, à vérifier que les élèves reçoivent un enseignement qui leur permet d'acquérir les compétences et les connaissances des programmes et du socle commun, et d'autre part, à donner au maître les moyens de mieux évaluer son action pour l'aider à améliorer l'efficacité de son enseignement.

Elle se situe dans un processus de contrôle de conformité, mais également dans une dynamique d'évaluation qualitative individuelle.

### **2. Plan d'inspection**

La campagne d'inspection 2016-2017 commencera le 23 septembre.

Sauf situation particulière ou exceptionnelle, les enseignantes et enseignants dont la dernière inspection a eu lieu en 2012 et avant sont susceptibles d'être inspectés au cours de cette année scolaire.

De même, sauf situation particulière, tous les professeurs des écoles néo-titulaires deuxième année seront également inspectés cette année.

### **3. Modalités d'organisation**

Vous serez prévenu(e) de ma visite, le lundi, pour les inspections du jeudi et vendredi, et le jeudi, pour les inspections du lundi, mardi, mercredi, par un avis d'inspection adressé au directeur de votre école par voie électronique.

Cet envoi sera accompagné d'un questionnaire préalable à l'inspection que vous retournerez **par courriel**, 24h00 avant la date d'inspection, au secrétariat avec votre emploi du temps.

Vous voudrez bien informer le secrétariat des éventuels déplacements, sorties et interventions extérieures qui pourraient avoir lieu dans l'intervalle indiqué.

Je vous précise que des imprévus peuvent m'amener à différer l'inspection.

### **4. Les différents temps de l'inspection**

#### ➤ **Le questionnaire**

Ce document préalable (voir annexe « document préparatoire à l'inspection ») est la première étape de ce temps d'échange professionnel et vise à vous engager dans une analyse réflexive de votre pratique notamment :



2 / 3

- Sur la manière dont ont été prises en compte les recommandations issues de l'évaluation précédente,
- Sur la mise en valeur de votre activité, de vos actions et de vos pratiques professionnelles,
- Sur vos questionnements, vos réflexions, vos stratégies pour répondre aux difficultés qui se présentent.

Il ne s'agit donc pas de le renseigner en équipe, en reportant les mêmes analyses ou en faisant du copier-coller de supports officiels. Je n'attends pas de réponse type, mais un élargissement de votre regard sur votre activité professionnelle.

#### ➤ **L'Observation des séances d'apprentissage**

Lors de ma venue, je souhaite assister à deux séances de classe qui s'inscrivent dans des séquences, dont une présentant une démarche d'apprentissage en mathématiques ou en maîtrise de la langue française dans les sous domaines suivants : comprendre et s'exprimer à l'oral, lire ou écrire ; et pour l'école maternelle, dans le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ». Cette observation n'excédera pas 1h30. J'examinerai également différents éléments me permettant d'acquérir une vision globale de la classe.

Lors de l'observation des séances d'apprentissage, mon évaluation s'appuiera sur le référentiel des compétences professionnelles (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 paru au BO n°30 du 25 juillet 2013).

Pour inscrire l'inspection dans un processus d'évaluation formative, vous pourrez consulter en annexe la fiche "Harmonisation des pratiques et des attentes institutionnelles".

Les observations portent sur les séances présentées, mais aussi sur l'ensemble du travail réalisé dans la classe. Vous voudrez bien préparer et tenir à ma disposition lors de la visite l'ensemble des documents qui concourent à l'appréciation de votre travail :

- Les documents réglementaires : registre d'appel, consignes de sécurité, document de liaison avec l'enseignant assurant le complément de décharge le cas échéant.
- La mise en œuvre des programmes : progressions d'objectifs, programmations d'activités, outils de préparation, emploi du temps, cahier journal.
- Le travail de préparation et notamment les préparations des séances du jour ainsi que l'ensemble de la séquence prévue.
- L'ensemble des outils d'un élève (cahiers, manuels, livrets d'évaluation, cahier de correspondance, cahier de textes, etc.).
- Une série complète des cahiers du "jour" ou bien du cahier de français et du cahier de mathématiques à l'école élémentaire ; une série complète des cahiers de "vie" et d'activités à l'école maternelle.
- Documents professionnels utilisés pour évaluer les compétences des élèves et suivre leurs progrès : fiches d'observation, cahier de bord de l'enseignant, cahiers d'évaluation...
- Documents relatifs à l'inscription de la classe dans le cycle et dans le projet d'école ainsi que les relevés de conclusion des conseils des maîtres de cycle.
- Votre dernier rapport d'inspection.

#### ➤ **L'entretien**

D'une durée d'environ 45 minutes, il nous permettra d'analyser la conception et la mise en œuvre des séances, vos stratégies de conduite de classe, votre engagement



3 / 3

dans le travail en équipe au sein de l'école, du réseau école-collège. L'entretien se référera également au questionnaire préalable.

Les points suivants seront également abordés :

- Les évolutions depuis la dernière inspection
- Les réussites et les besoins rencontrés
- Les conditions de réinvestissement d'actions de formation
- Les demandes particulières
- Les perspectives de carrières

Pour ce moment d'entretien, je vous remercie d'organiser, avec l'aide de la directrice ou du directeur, l'activité des élèves, sans votre présence.

### **5. Le rapport d'inspection**

Le rapport d'inspection rend compte des activités de l'enseignant (aspects réglementaires, modalités de travail, relation pédagogique, pratiques professionnelles) dans le contexte de la classe et de l'école. Il reprend les éléments de l'entretien, propose des orientations de travail, des conseils et aides pédagogiques ou méthodologiques.

Une copie non notée est envoyée à votre adresse électronique @ac-creteil.

Le rapport rend compte à Monsieur le Directeur académique de votre pratique professionnelle. Le DASEN porte une appréciation et attribue une note dans la continuité du rapport précédent, en fonction d'une grille départementale de notation, cadre d'équité territoriale.

Le rapport vous sera transmis et votre signature signifiera que vous en aurez pris connaissance. Vous retournerez un exemplaire signé à l'IEN et en conserverez un par-devers vous.

### **6. Inspections particulières**

La conduite de plusieurs inspections individuelles dans une école pourra donner lieu à une inspection d'école.

L'inspection d'un remplaçant (ZIL) est avant tout l'inspection d'un enseignant. Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière : cohérence et continuité du travail proposé avec le travail effectué en amont par le titulaire de la classe, pertinence des outils utilisés, qualités relationnelles et adaptabilité au public.

Les Directeurs d'école seront également inspectés sur les missions liées à cette fonction.

Pour les personnels occupant un poste particulier en RASED, UPE2A, ULIS..., un rapport d'activité, décrivant notamment les modalités de fonctionnement avec les équipes, me sera communiqué.

Je souhaite vivement que ce dispositif d'inspection s'inscrive résolument dans la perspective d'une évaluation formative et d'un point sur le parcours professionnel : c'est en tout cas le fondement de ma démarche qui vise à associer les enseignants à l'analyse de leur travail afin de les accompagner dans un processus d'adaptation de leurs pratiques et d'évolution professionnelle.

Régis ROGINSKY  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
Circonscription de Sevran (93)